

Réf : N° 6 /CFDT-MAE

Lisbonne, le 28 avril 2022

Objet : situation des agents expatriés en Russie.

Monsieur le Ministre,

Les agents en poste à Moscou sont aujourd'hui dans l'attente de l'expulsion imminente par les autorités russes de 41 d'entre eux, en réponse à la mesure prononcée par nos autorités le 5 avril dernier à l'encontre de l'ambassade de Russie à Paris. Le « statut » de PNG (personae non gratae), qui implique pour les collègues concernés de quitter le territoire du pays de résidence dans un délai plus ou moins bref et d'y être interdits de séjour pour une durée indéterminée, voire illimitée, comporte une dimension psychologique très forte, en introduisant une notion de « sanction » pour des actions qui seraient illicites, ou contraires aux fonctions d'un diplomate.

Il entraîne aussi très concrètement pour les agents ciblés des bouleversements de tous ordres, tant personnels que professionnels, auxquels il appartient à l'administration, pour partie, de répondre, en prenant soin d'adopter des mesures justes et équitables.

Dans ce climat d'incertitude et de fortes tensions, les questions de nos collègues sont en effet nombreuses, en particulier s'agissant de la conservation des droits à congés acquis au titre du séjour en poste et qui n'ont pu être que partiellement consommés, du fait notamment de la crise sanitaire (avec les restrictions aux déplacements internationaux depuis/ vers la Russie), puis de l'intervention russe en l'Ukraine.

Dans un contexte particulièrement tendu, les possibilités de prendre des congés ont été à plusieurs reprises strictement limitées ces dernières années au sein de nos postes en Russie. Les agents, qui sont restés très mobilisés, y compris tout récemment (préparation de la visite présidentielle du 7 février, organisation de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril dernier, etc.), n'ont à aucun moment démerité et doivent pouvoir poser leurs congés au titre des droits acquis en poste et éclipser ceux-ci avant leur placement en position d'appel spécial.

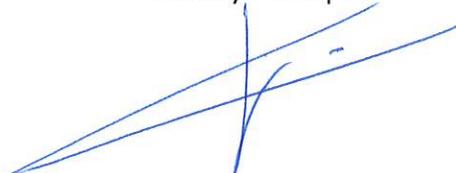
Il apparaît également indispensable que les agents qui seront déclarés PNG dans les prochaines heures puissent bénéficier d'un véritable accompagnement administratif, et notamment d'un examen bienveillant et prioritaire - dans toute la mesure du possible - d'une éventuelle candidature s'ils souhaitent pouvoir être réaffectés à l'étranger à l'été 2022.

Enfin, les agents qui resteront en poste, vont devoir rester très mobilisés dans le contexte d'une adaptation probablement complexe de notre dispositif en Russie. Ces collègues doivent pouvoir eux aussi faire l'objet d'une attention toute particulière du Département. Il est notamment essentiel qu'un horizon temporel leur soit proposé rapidement et en toute transparence pour le retour en Russie de leurs familles, rapatriées en France sur instruction du Département du 6 mars dernier.

Bien évidemment, la CFDT-MAE reste vigilante sur le sort de nos collègues ADL qui eux aussi pourraient subir les conséquences de la crise générée par l'agression russe en Ukraine.

La CFDT-MAE vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente requête, et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de son plus profond respect.

Le secrétaire général de la CFDT-MAE  
Thierry Franquin



**Monsieur Jean-Yves Le Drian**  
**Ministre de l'Europe et des Affaires**  
**Etrangères**  
**37, quai d'Orsay**  
**75700 Paris 07SP**

Copie : Cabinet du Ministre, SG, DGA, DRH, RH1, RH1D.